



Permis de construire

Par Visiteur

J'ai fait une demande de permis de construire pour un agrandissement en 1991 , j'ai obtenu ce permis de construire en juillet 1991 ,et fait executer les travaux par une entreprise de maçonnerie générale en 1992 , mais aucune déclaration de début et de fin de travaux n'a été faite ni par l'entreprise ni par moi même.la déclaration H1 pour les impôts non plus.Je constate aujourd'hui que l'agrandissement n'apparaît pas sur le cadastre.

Quelle doit être ma démarche aujourd'hui et quelles sont mes risques encourus?

Par Visiteur

Bonjour.

Si les travaux sont conformes au permis de construire, à priori pas de soucis. La plupart des réclamations qui pouvaient être faites sont éteintes par la prescription de 10 ans qui commencent à courir à la fin des travaux.

Aujourd'hui, la meilleure chose à faire est de demander l'inscription au registre du cadastre. Vous risquez très probablement un redressement fiscal sur les trois dernières années de vos impôts fonciers mais au moins, vous serez dans la légalité.

Cordialement.